

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE755 (Rect)

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A la fin de la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots:

"avoir entendu le",

les mots:

"audition du".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.